

## RGPD ET CYBERSÉCURITÉ

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA453	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	708,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 07/04/2025 au 07/04/2025

### OBJECTIFS

- Appréhender les différentes contraintes légales et réglementaires attachées aux données
- Comprendre les typologies de données
- Connaître les différents acteurs concernés (externes et internes)
- Veiller à la protection des données personnelles
- Identifier et déclarer une non-conformité
- Appréhender les risques découlant d'une non-conformité
- Mettre en œuvre une action de correction

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**

**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Fournir une approche globale et synthétique de la réglementation de la protection des données  
Fournir des retours d'expériences pratiques  
Mettre en perspective ces enjeux réglementaires avec les contraintes pratiques des entreprises

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance et du risque cyber, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. RGPD : contexte, définitions, principes généraux

1. Objectifs et enjeux du RGPD
2. Définitions fondamentales : de quoi parle-t-on ?
3. Piliers du RGPD : un cadre moins contraignant ?

B. Acteurs concernés

1. Entités soumises au RGPD (et ses suites)
2. Autorités de contrôle : la CNIL, ses homologues et au-delà
3. Fonctions clés en interne : DPO ou équivalent

C. Droits des personnes concernées

1. Définitions
2. Implications en termes de conformité

D. Différentes responsabilités induites

1. Notions de responsables de traitement et sous-traitants
2. Responsabilité à l'égard des autorités de contrôle
3. Responsabilité à l'égard des personnes concernées
4. Responsabilité à l'égard du marché ?

E. Au-delà du RGPD : les autres contraintes liées aux données

1. Réglementations sur les données non personnelles
2. Cadre légal et réglementaire lié à la digitalisation
3. Contraintes non légales

F. Risques liés aux non-conformités

1. Risque de sanction d'une autorité de contrôle
2. Risque judiciaire
3. Atteinte à l'image
4. Atteinte à l'activité même

G. Quelques outils clés

1. Documentation interne non obligatoire mais recommandée (guides de bonnes pratiques, livres blancs, Politiques de gestion des données ou des documents ...)
2. Recours à l'IA : contrôlé et adapté
3. Formation et sensibilisation constante

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

#### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Agents, courtiers, responsables ou collaborateurs exerçant son activité dans le domaine de la banque, de la finance ou de l'assurance

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## **PRÉ-REQUIS**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

#### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

708,00 €

Exonérés de TVA

## **CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)